



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04220120502561

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de la Loire.

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à Saint-Etienne, le 2 mai 2012

Visé Le : 3 mai 2012

Monsieur Gérard MANET
Président du CDG42

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V04210115657001	Technicien supérieur	Assainissement	35h00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ	42605 Montbrison	19/11/2010	042201012343
V04210125239001	Adjoint technique de 2ème classe	assainissement	35h00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ	42605 Montbrison	24/12/2010	042201101664
V04212020341001	Adjoint technique de 2ème classe	GARDIENNAGE - ENTRETIEN	16h15	Mairie de LORETTE	42420 Lorette	06/02/2012	04220120216800